BZZ

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 1000 €

3 ESPLANADE AUGUSTIN AUSSEDAT CRAN GEVRIER 74000 ANNECY

RCS ANNECY 913871000

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 30/07/2024

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Les Associés décident de nommer M. Théo Gaillard , résidant 44 Avenue des Barattes 74000 Annecy, de nationalité Française, né(e) le 21/04/1997 à Annemasse 74100, en qualité de Directeur Général à compter du 01/09/2024.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Les Associés décident de lui allouer une rémunération fixe brute annuelle de 23166,24 euros pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Il est pris acte par les Associés la cession de 10 actions pour un montant de 2500 euros de la Société détenues par Paul Perrono en date du 01/09/2024, à un nouvel associé : M. Théo Gaillard, résidant 44 Avenue des Barattes 74000 Annecy, France né(e) le 21/04/1997 à Annemasse 74100.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

Il est pris acte par les Associés la cession de 20 actions pour un montant de 5000 euros de la Société détenues par Maïa Guillou en date du 01/09/2024, à un nouvel associé : M. Théo

Gaillard, résidant 44 Avenue des Barattes 74000 Annecy, France né(e) le 21/04/1997 à Annemasse 74100.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 5: Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Paul Perrono, associé(e)



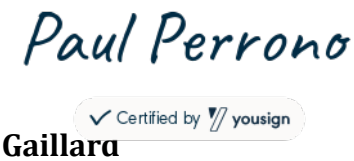
Maïa Guillou, associé(e)



Théo Gaillard , nouveau Directeur Général



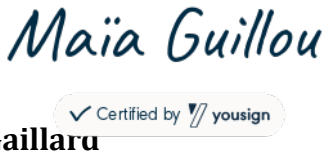
Paul Perrono, cédant d'actions de la Société



Théo Gaillard



Maïa Guillou, Cédant d'actions de la Société



Théo Gaillard

